



**ENVIRONNEMENT**

Les parlementaires, Bercy et les industriels penchent pour une mise en place anticipée des quotas payants, en lieu et place de la taxe carbone. Mais la Commission européenne rechigne à l'idée de réviser le dispositif avant la date prévue de 2013.

## Taxe carbone : Bercy veut accélérer les quotas payants pour les entreprises

Après la censure de la taxe carbone par le Conseil constitutionnel, au motif qu'elle excluait les industries soumises aux quotas européens, les élus de la majorité, Bercy et les industriels défendent une alternative qui consisterait à mettre en place de façon anticipée des quotas payants. Mais la Commission européenne rechigne. Promise pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain, la taxe est décidément bien difficile à mettre en conformité avec le droit, qu'il soit français ou européen. De quoi s'agit-il ? Alors que la mise en place d'une taxe à taux réduit, plafonnée en fonction de la valeur ajoutée, semble excessivement compliquée à mettre en œuvre, l'idée serait que l'industrie paie 10 % de ses quotas de carbone - aujourd'hui délivrés à titre gratuit - avant la date prévue de 2013.

Le Conseil constitutionnel ne pourrait plus arguer que l'industrie échappe à la taxation de ses émissions de CO<sub>2</sub>. Les industriels, eux, seraient assurés de ne pas être taxés au-delà de 2013, date de mise aux enchères progressive des émissions de carbone.

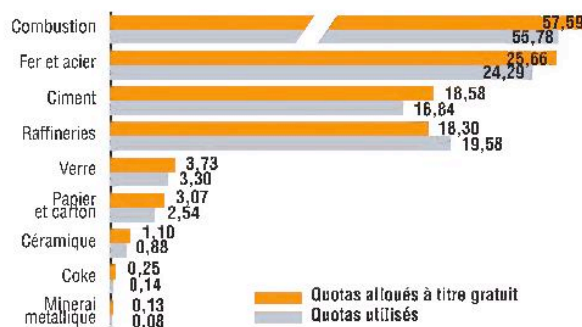
Bercy s'est laissé rapidement

séduire par cette proposition, développée par la sénatrice UMP Fabienne Keller et défendue, depuis, par la quasi-totalité des élus. « C'est la seule solution possible. Ou alors il faut ne rien faire », résume Gilles Carrez, rapporteur du Budget à l'Assemblée. Les industriels y voient aussi un moindre mal (lire ci-dessous) : « C'est la solution la plus simple, et de loin », a reconnu Bruno Bensasson, de la direction de la stratégie de GDF Suez, devant les sénateurs. Alain Grandjean qui représente la Fondation Nicolas Hulot, y est également favorable. « La France doit impérativement peser sur la Commission pour qu'elle accepte sa demande. Après tout ce n'est pas défavorable à l'environnement de faire payer 10 % de quotas aux entreprises ! », défend-il.

**Changement « très improbable »**  
 Problème : Bruxelles ne veut pas modifier le système des quotas avant 2013, date où seront révisés les droits d'émissions de chaque entreprise. « Les premiers contacts avec la Commission européenne ne sont pas favorables. Nous ne

### L'utilisation des quotas de CO<sub>2</sub> par secteur

En millions de tonnes, en 2008



« Les Echos » / Source : Mission Climat - CDC Climat

**Aujourd'hui, les quotas de carbone sont délivrés à l'industrie à titre gratuit, mais l'idée serait de les taxer à 10 % avant la date prévue de 2013.**

« pensons pas pouvoir convaincre Bruxelles », indique l'entourage de Jean-Louis Borloo, qui a achevé la concertation avec le patronat et les ONG vendredi soir et mène, en parallèle, des négociations avec la Commission. En 2008, le gouvernement français avait déjà demandé la révision des quotas alloués à l'énergie, pour en rétrocéder une partie aux nouveaux

entrants. Mais Bruxelles s'y était farouchement opposée.

Une experte des marchés européens du CO<sub>2</sub> à Bruxelles confirme que la Commission ne peut pas accepter le moindre changement en cours de période d'allocation de quotas (2008-2012). « Si Bruxelles acceptait, une entreprise mécontente pourrait attaquer le gouvernement français qui aurait



*changé les règles en cours de route ! », affirme-t-elle. Un avis partagé par le député européen Yannick Jadot (Europe Ecologie) qui juge « très improbable » que la France convainche Bruxelles. « On ne change pas les règles européennes en cours de jeu [...]. Espérons que le président n'utilise pas une nouvelle fois l'Europe pour justifier l'inaction en France ! », estime-t-il.*

#### **Des compensations**

En cas d'échec – ce que Bercy n'envisage pas encore –, le gouvernement devrait se rabattre sur une taxe carbone à taux très réduit, plafonnée en fonction de la valeur ajoutée de chaque entreprise. « Nous travaillons autant sur la première hypothèse que sur la deuxième », indique un conseiller gouvernemental. L'idée serait de réduire la taxe à son strict minimum, pour ne pas pénaliser l'industrie française. Mais l'Europe, très à cheval sur les aides sectorielles, ne laisserait pas passer un prix inférieur à 3,04 euros la tonne de CO<sub>2</sub> émise, soit 20 % de ce que paient les ménages. C'est très peu, mais encore trop pour le patronat. La taxe serait compensée, dans

#### **Le marché des quotas**

Le gouvernement avait prévu d'exonérer de taxe carbone les **1.018 sites industriels** soumis au marché européen des quotas (sidérurgie, chaux, ciment, tuile, verre, etc.), considérés parmi les plus polluants. Ceux-ci produisent **93 % des émissions de CO<sub>2</sub>** industrielles du pays. Mais le Conseil constitutionnel a contesté ce principe : en effet, ces quotas sont actuellement gratuits, en dessous d'un certain seuil, et ne seront **totalelement payants qu'à compter de 2027**. Les allocations de quotas pour chaque site industriel seront révisées en **2013**.

tous les cas, par un crédit d'impôt sur les investissements « vertueux », au sens le plus large possible. Les entreprises qui investissent contre les risques technologiques, par exemple, pourraient déduire l'ensemble de ses dépenses de leur impôt.

J. CH. ET L. R.

*Lire également l'éditorial de Philippe Escande page 16.*